



Résultats de notre enquête

**Plan de Développement des
Compétences : quels sont
vos premiers retours ?**

mars 2020



Comundi, expert de la formation professionnelle, du conseil et du coaching depuis plus de 30 ans



COMUNDI EN CHIFFRES

+ de 1 000

Programmes de formation inter-entreprises

30 000

Professionnels formés par an

+ de 2 700

Sessions sur-mesure

+ de 150

Formations éligibles au Compte Personnel de Formation



**Les résultats de notre sondage
sur le Plan de Développement des
Compétences**

PDC : quels sont vos premiers retours ?

200 répondants à notre enquête réalisée entre le 20 février et le 26 mars 2020

La taille des entreprises interrogées :

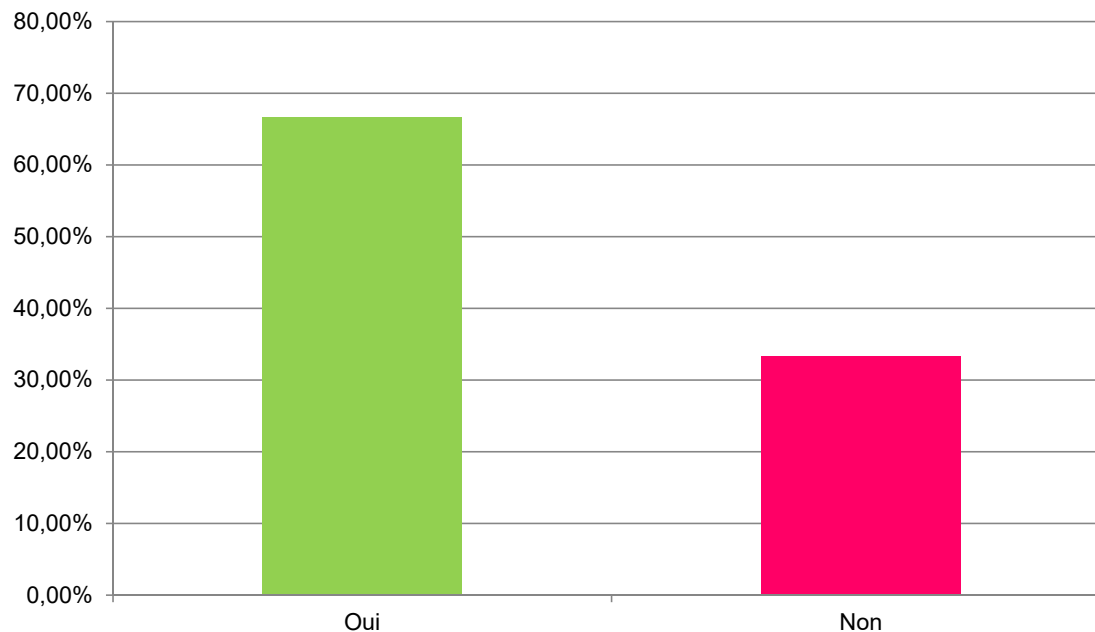
0 - 50 salariés	28,79%
50 - 300 salariés	25,76%
300 - 500 salariés	11,36%
500 - 1000 salariés	17,42%
1000 - 5000 salariés	11,36%
+ de 5000 salariés	5,30%



Plan de Développement des Compétences



Avez-vous déjà élaboré et mis en place votre Plan de développement des compétences ?



Focus sur

- Les principes de construction du PDC / au plan de formation
- Que peut on y intégrer ? Quelle traçabilité?

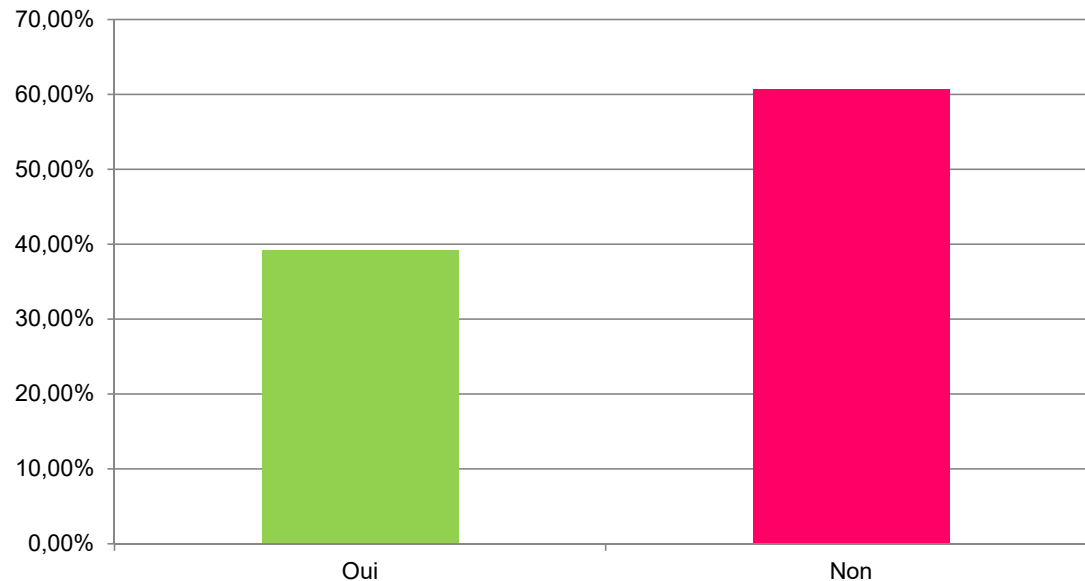
OUI À 66,67%

NON À 33,33%

Plan de Développement des Compétences



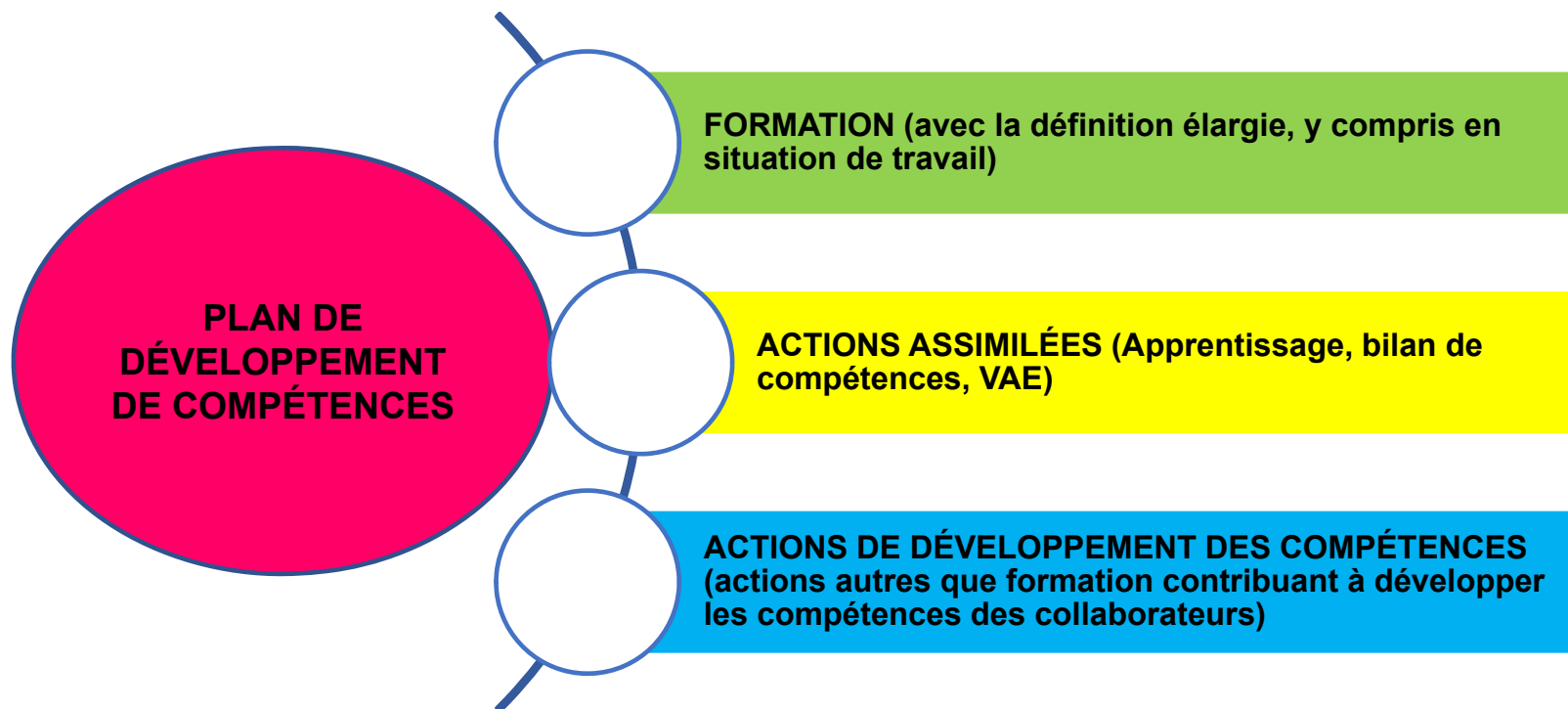
Avez-vous rencontré des difficultés à le réaliser ?



OUI À 39,26%

NON À 60,74%

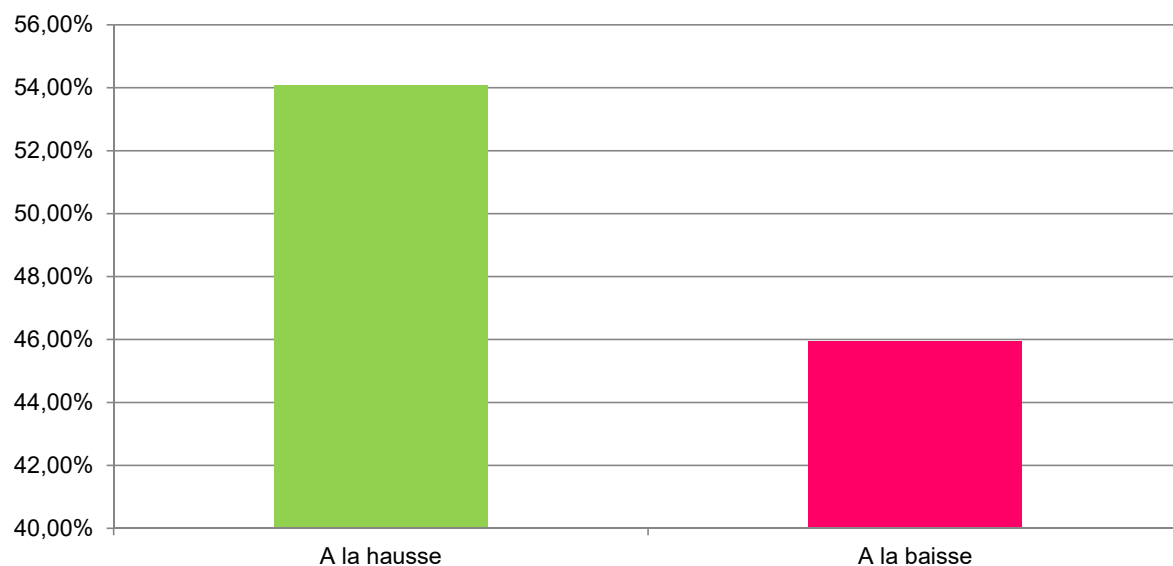
Les frontières du PDC : jusqu'où aller



Budget Formation



Comment évoluera votre budget Formation en 2020 ?



Focus sur

- Les priorités du PDC
- Impact de la crise sur les budgets ?

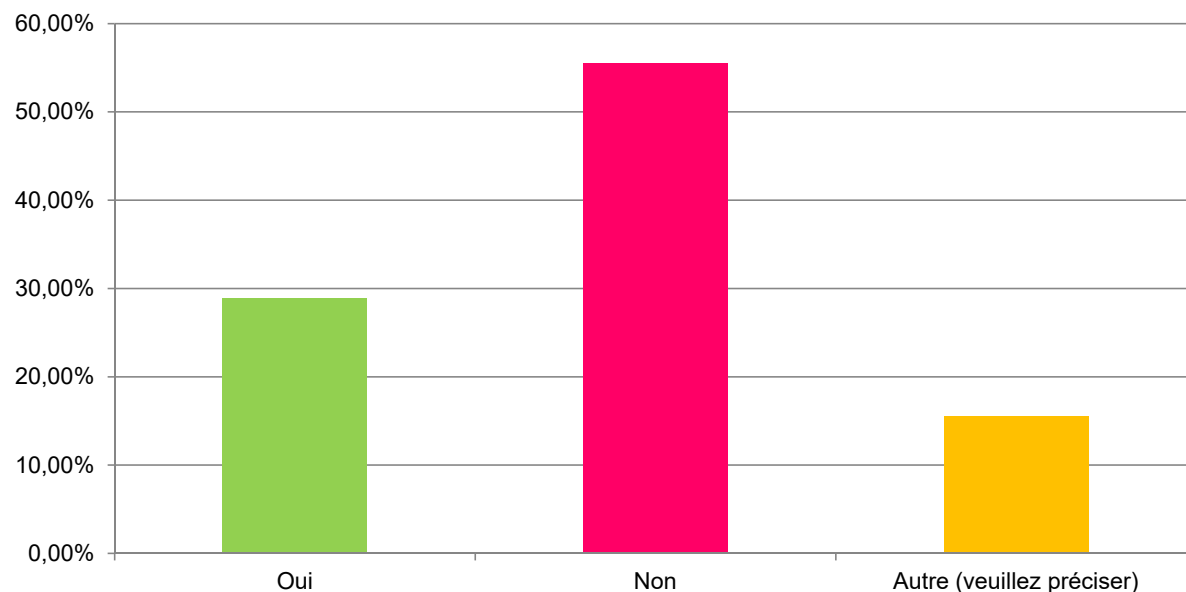
À LA HAUSSE : 54,07%

À LA BAISSSE : 45,93%

Compte Personnel de Formation



Allez-vous mettre en place une stratégie d'abondement du Compte Personnel Formation pour vos salariés ?



Focus sur

- Comment abonder dans l'attente de l'appli ?
- Quels dispositifs possibles ?

OUI À 28,89%
NON À 55,56%
AUTRE À 15,56%

Abonder sans attendre le module abondement de la CDC



Il est possible de mettre en place des formations cofinancées par le CPF et l'entreprise :

- En pré-achetant des formations qui sont ensuite proposées aux salariés à des tarifs résiduels ;
- En proposant aux salariés de cofinancer des formations qu'ils auront choisi.

L'entreprise peut différencier son offre en fonction :

- Des emplois occupés et des besoins de compétences ;
- De la nature ou du coût de la formation ;
- Etc.

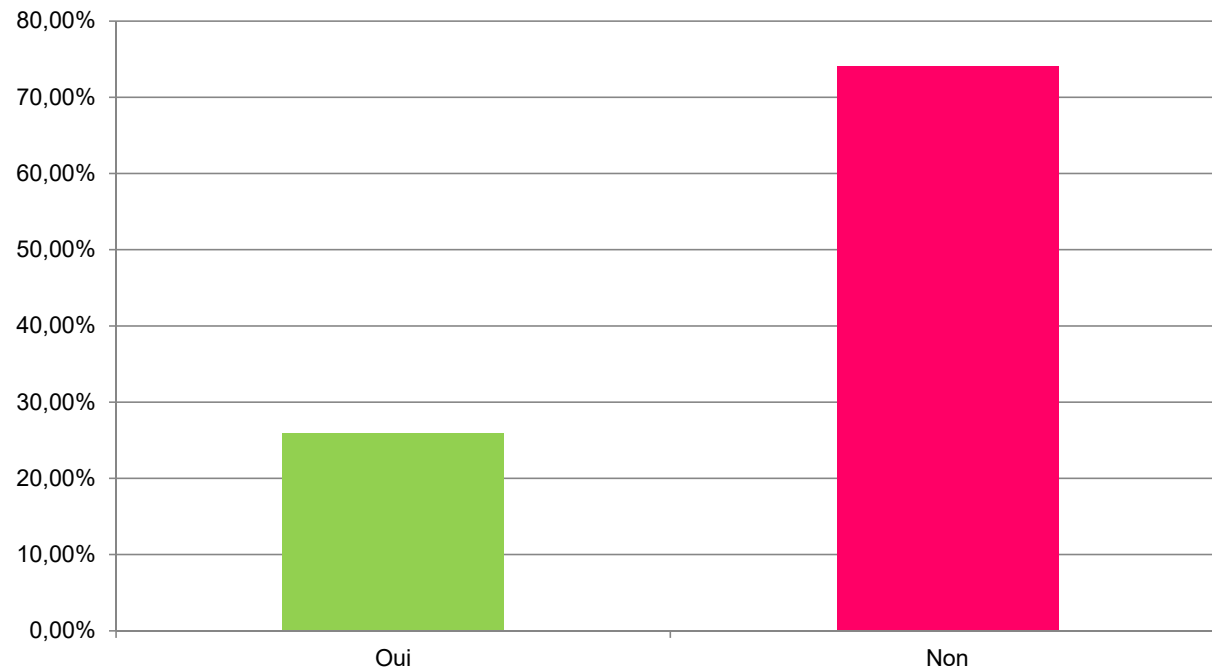
Lorsque le module abondement sera mis en place :

- Les entreprises pourront continuer à utiliser les possibilités de cofinancement ;
- Ou faire des versements sur les comptes des salariés.

Compte Personnel de Formation



Pensez-vous négocier un accord d'entreprise ?



OUI À 25,93%
NON À 74,07%

Ce que permet l'accord d'entreprise



Il permet à l'entreprise de reprendre la main sur la gestion du CPF

- Les salariés n'ont plus à utiliser l'appli pour s'inscrire ;
- L'entreprise travaille directement avec ses fournisseurs ;
- La CDC rembourse l'entreprise du montant que chaque salarié a accepté de mobiliser.

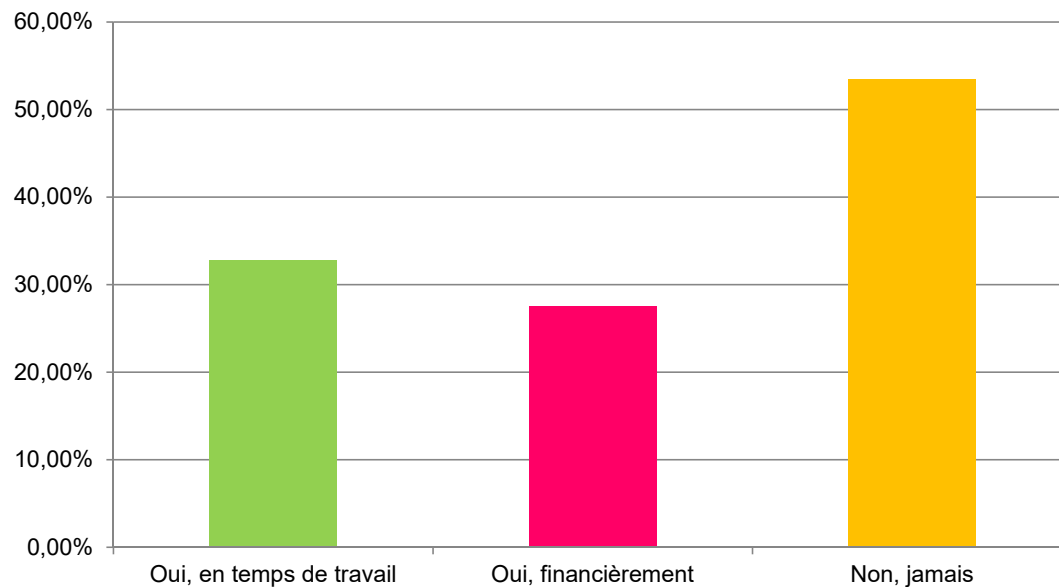
Le contenu de l'accord :

- Les salariés concernés ;
- Les formations éligibles ;
- Les modalités selon lesquelles le salarié donne son accord ;
- Les modalités financières (part respective entreprise/salarié) ;
- Le suivi des formations pendant ou hors-temps de travail.

Compte Personnel de Formation



Etes-vous sollicité par vos salariés pour abonder leur Compte Personnel Formation ? Vous pouvez cocher plusieurs réponses.



OUI EN TEMPS DE TRAVAIL : 25,93%

NON FINANCIÈREMENT : 27,48%

NON JAMAIS : 53,44%

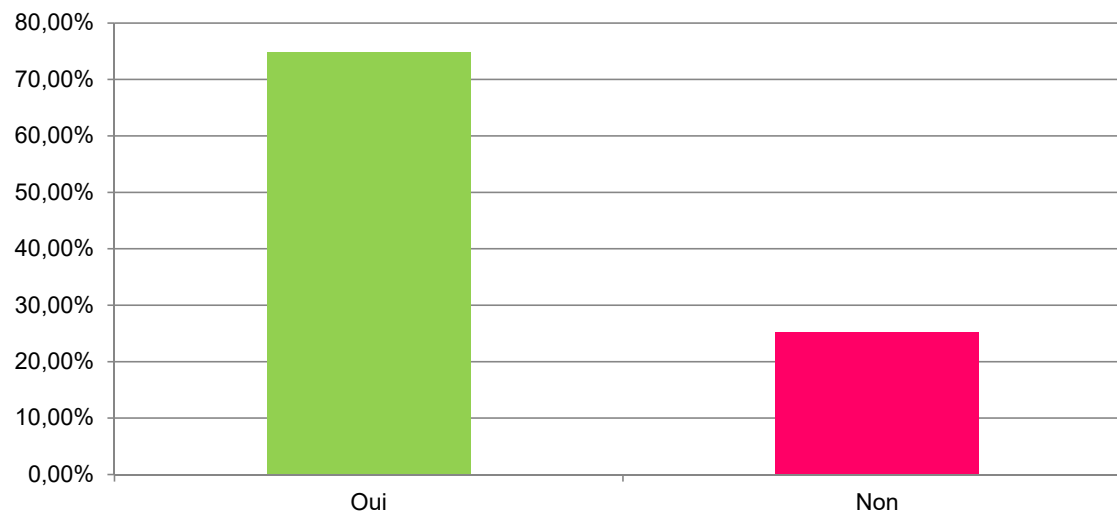
Dispositif d'amortissement des dépenses de formation



Focus sur

- **Les modalités d'amortissement : quelles conditions et modes opératoires ?**
- **Quelles opportunités réelles pour les entreprises?**

Un règlement prévoit de pouvoir amortir les dépenses de formation dans certaines conditions, notamment accompagner les transformations. Est-ce pour vous un dispositif intéressant ?

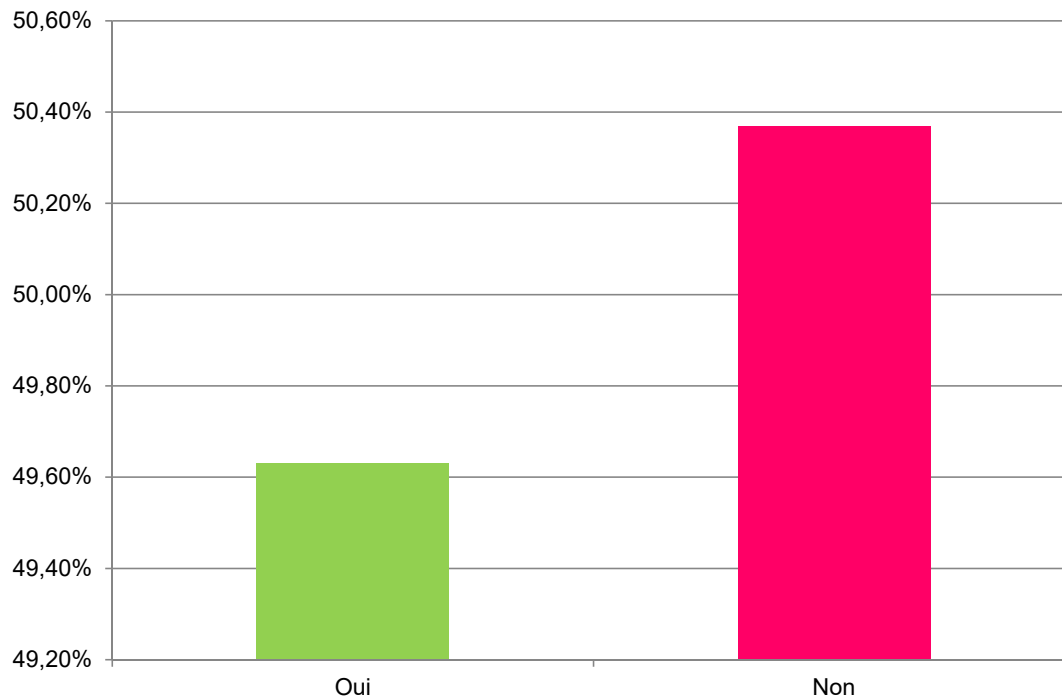


OUI À 74,81%
NON À 25,19%

Dispositif d'amortissement des dépenses de formation



Pensez-vous y avoir recours ?



OUI À 49,63%
NON À 50,37%

Découvrez notre offre de formation à distance en cliquant [ICI](#)

Consultez notre Catalogue de formations éligibles au CPF en cliquant [ICI](#)



Merci de votre attention

N'hésitez pas à nous contacter :
info@comundi.fr